
Projet de règlement R 195-2020 ayant pour objet d'annuler le règlement R193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

Municipalité de Saint-Athanase

Projet de règlement numéro R 195-2020 ayant pour objet d'annuler le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

Dépôt : 7 janvier 2020
Avis de motion : 7 janvier 2020
Adoption :
Entrée en vigueur :

Projet de règlement R 195-2020 ayant pour objet d'annuler le règlement R193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général de la Municipalité déclare que le projet de règlement numéro R 195-2020 a pour objet d'annuler le règlement R193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.

Ce règlement n'a aucune incidence.

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 puisque ce montant sera versé à la municipalité le 15 mars 2020;

ATTENDU QUE ce règlement décrète l'annulation à toutes fins que de droit du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement R 193-2019 de l'ordre de 269 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le projet de règlement numéro R 195-2020 soit déposé;

QUE le conseil ordonne et statue par ce projet de règlement ce qui suit :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 195-2020 ANNULANT LE
RÈGLEMENT R 193-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE
269 000\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES
AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ARTICLE 1 : Le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 est abrogé.

Projet de règlement R 195-2020 ayant pour objet d'annuler le règlement R193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018

ARTICLE 2 : La municipalité de Saint-Athanase décrète l'annulation à toutes fins que de droit du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement R 193-2019 de l'ordre de 269 000\$.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO R 195-2020 ANNULANT LE RÈGLEMENT R 193-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 269 000\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

La conseillère Madame Andrée Lebel donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil elle présentera, pour adoption, le règlement numéro R 195-2020 annulant le règlement R 193-2019 décrétant un emprunt temporaire de 269 000\$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et demande une dispense de lecture, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du conseil.